

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 Avril 2021 à 18 h 30 SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13

Etaient présents : DORDAIN Christian, SALLIO Michel, DU CONSEIL Betty, USAI Thierry, ROYE Hervé, DUCCESCHI Patrick, LOCUFIER Isabelle, ANSART Rénaud, DUFOUR Daniel, MICHEL Nathalie, PHILIPPE Magalie, MASCAUX Tatiana, PIROTTE Lauriane.

Excusés : VAILLANT Anne-Sophie (procuration à DUCCESCHI Patrick), MANET Maxime (procuration à MASCAUX Tatiana)

Secrétaire de la séance : SALLIO Michel

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal
Du 15 mars 2021 est adopté à l'unanimité*

TAUX D'IMPOSITION 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29 % doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition donc de reconduire les taux appliqués depuis 2010, d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale.

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,69 %	29,98 % (10,69% + 19,29%)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,71 %	38,71 %

Le Conseil Municipal, à la majorité, 12 voix pour, 1 abstention, adopte les taux ci-dessus mentionnés.

TRANSFERT DE LA COMPETANCE PLU A L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi ALUR du 24 mars 2014 rend obligatoire le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité dans un délai de 3 ans sauf opposition d'une minorité de blocage des communes membres représentant 25% des Conseils Municipaux et au moins 20% de la population totale de L'EPCI.

La loi fait obligation de renouveler cette procédure à chaque nouveau mandat. La délibération a été prise lors du conseil municipal du 21.10.2020 en ce sens.

Toutefois, Douais Agglo nous a informé par courrier en date du 21.12.2020 du report de la date de transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité suite à la loi du 14.11.2020 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Cette disposition fixe une nouvelle échéance pour ce transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité, à savoir le 1er juillet 2021.

De ce fait, la délibération en ce sens devra être prise de nouveau dans les 3 mois précédent ce terme, soit entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Donne un avis défavorable** sur le transfert de la compétence PLU à Douais Agglo ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

CONVENTION d'entretien du domaine public départemental relative aux aménagements sur les RD 47 et 247

Monsieur le maire donne lecture à l'Assemblée d'une convention à passer avec le Département du Nord, relative aux aménagements sur les RD 47 et 247 (rue de Fressain et route de Brunémont).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de ladite convention,

et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

DEMANDE DES SUBVENTIONS

Des dossiers de demande des subventions seront déposés auprès du département (marquage au sol, étude « sécurité routière »)

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte cette proposition.

DIVERS

- Bilan Pâques 2021
- Point sur le livret d'accueil
- « Fête des mères » - distribution de cadeau à toutes les mamans
- Covid 19 – fermeture de l'école du 6 au 9 avril 2021, vacances scolaires du 12 au 23 avril 2021 ;
- Point sur les travaux PMR à l'école et au stade en cours.
- Aménagement qualitatif du centre bourg – consultation en cours
- SMTD abribus
- Subvention à A.M.D.G – avis défavorable
- Vente du camion Volkswagen à l'entreprise LG Froid
- Modification du règlement PLU en cours
- Point sur les autorisations d'urbanisme en cours